

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7695 SÉANCE DU 30 mars 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Maude St-Onge	Greffière

CONVERSION D'UNE DETTE DE MAISON DES PREMIÈRES
NATIONS S.E.C. EN PARTS PRIVILÉGIÉES

Attendu que le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») est le commanditaire majoritaire de la société en commandite Maison des Premières Nations, œuvrant sous le nom de l'Hôtel-Musée Premières Nations (« Hôtel-Musée ») avec 66,63 % des parts, qu' Investissement Premières Nations du Québec, société en commandite (« IPNQ ») est le commanditaire minoritaire, détenant 33,31 % des parts (« Commanditaires ») et que l'Hôtel-Musée, à titre de commandité, détient la balance des parts;

Attendu que, par la résolution #7430, adoptée lors de l'assemblée régulière du 21 août 2023, le Conseil, à titre de commanditaire, a consenti un prêt d'un montant de 2 500 000 \$ à l'Hôtel-Musée pour le projet d'agrandissement et de rénovation de l'hôtel, dont seuls 1 500 000 \$ ont finalement été versés (« Prêt du Conseil »);

Attendu que, dans le même contexte, l'IPNQ a aussi fait un prêt à l'Hôtel-Musée, d'un montant de 739 000 \$ (« Prêt de l'IPNQ »);

Attendu qu'en date du 31 mars 2026, le solde du Prêt du Conseil, incluant les intérêts, totalise 1 819 508,32 \$;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 31 mars 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7695 SÉANCE DU 30 mars 2026

CONVERSION D'UNE DETTE DE MAISON DES PREMIÈRES
NATIONS S.E.C. EN PARTS PRIVILÉGIÉES

Attendu que, le 5 novembre 2025, par résolution de son conseil d'administration, l'Hôtel-Musée a demandé à ses Commanditaires de convertir respectivement en parts privilégiées le Prêt du Conseil et le Prêt de l'IPNQ, d'un montant total de 2 239 000 \$, et ce, en date du 31 mars 2026 (« Conversion »);

Attendu que cette Conversion présente la répartition suivante :

	% des parts	Valeur
Conseil	67 %	1 500 000 \$
IPNQ	33 %	739 000 \$

Attendu que l'émission des parts privilégiées sera assortie d'une rémunération basée sur la distribution de 50 % des excédents du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») supérieur à 1 500 000 \$ selon les états financiers annuels de l'Hôtel-Musée, au 31 mars de chaque année;

Attendu que le montant de 319 508,32 \$ dû à titre d'intérêts sur le Prêt du Conseil sera remboursé par l'Hôtel-Musée en versements égaux dans les douze mois suivant le 1^{er} avril 2026, sur les excédents du BAIIA ci-haut énoncés;

Attendu que les prévisions financières pour les années financières 2026-2027 à 2028-2029 de l'Hôtel-Musée anticipent toutes respectivement un BAIIA au-dessus de 1 500 000 \$;

Attendu que cette Conversion vise à consolider la participation des Commanditaires comme partenaires financiers dans l'Hôtel-Musée, renforcer la stabilité économique de l'organisation et permettre la poursuite des investissements stratégiques dans les infrastructures et la modernisation de l'hôtel;

Attendu que la mise en œuvre de cette Conversion implique des changements aux niveaux financier et juridique au sein de la société en commandite.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 31 mars 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7695 SÉANCE DU 30 mars 2026

CONVERSION D'UNE DETTE DE MAISON DES PREMIÈRES
NATIONS S.E.C. EN PARTS PRIVILÉGIÉES

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial René W. Picard, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **D'accepter** la demande de conversion de la société en commandite Maison des Premières Nations, œuvrant sous le nom d'Hôtel-Musée Premières Nations (« **Hôtel-Musée** ») et convertir le prêt de 1 500 000 \$ (« **Prêt** ») du Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») en parts privilégiées assorties de conditions de remboursement conditionnelles, et ce, en date du 31 mars 2026;
- **D'accepter** que le montant de 319 508,32 \$ en intérêts sur le Prêt soit remboursé au Conseil par l'Hôtel-Musée en versements égaux sur une période de douze mois suivant le 1^{er} avril 2026;
- **D'octroyer** au directeur général le pouvoir et la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que toute modification ayant trait aux quotes-parts du Conseil soit dûment et légalement reflétée dans la convention de société en commandite de l'Hôtel-Musée, incluant toute modification, mise à jour ou dépôt requis conformément aux lois applicables;
- **D'autoriser** le Grand Chef à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, la modification à la convention de société en commandite de l'Hôtel-Musée;
- **D'autoriser** le directeur général et la directrice des Finances et Technologies de l'information à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les autres actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'ils peuvent, à leur discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 31 mars 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE